

DOSSIER DE PRESSE

UN PAS DÉCISIF POUR LE PARC DES DAMES BLANCHES UN PARC URBAIN EN CŒUR DE VILLE

UN PAS DE PLUS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En juin 2020, la Ville de Namur s'est déclarée en état d'urgence environnementale et climatique en adoptant la motion visant à amplifier la transition écologique de Namur Capitale. La Ville s'était préalablement engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre en signant, dès 2013, la convention des Maires pour le Climat et l'Énergie.

La couverture végétale d'un territoire joue un rôle majeur dans sa stratégie d'adaptation aux changements climatiques. En tant que capteur de Co₂, elle permet aussi de lutter contre les îlots de chaleur dans les zones urbanisées.

La Ville de Namur a saisi cet enjeu crucial et a entamé, dès 2019, avec la Fédération Wallonie Bruxelles, des discussions au sujet du site occupé par la Haute Ecole Albert Jacquard, rue des Dames blanches. Le site représente une opportunité exceptionnelle, de par sa taille et sa localisation, de concrétiser notre volonté de faire de Namur une ville plus verte et plus accueillante pour la biodiversité.

Ce site, qui sera prochainement désaffecté, connaîtra un nouveau souffle, une seconde vie. En effet, un parc urbain de 7000 m², co-conçu, verra le jour en lieu et place de bâtiments scolaires vétustes, avec de l'amiante et permettant ainsi de procéder à son assainissement.

Débitumiser un site d'une telle ampleur, pour y créer un parc à haute valeur biologique, c'est une première en Wallonie.

L'accueil de la biodiversité doit aussi trouver sa place en milieu urbain.

Ce projet s'intègre dans une démarche volontariste de verdurisation du centre-ville, qui est une priorité pour cette législature.

UNE ÉTAPE DÉCISIVE POUR LE FUTUR PARC DES DAMES BLANCHES

Le projet de futur parc urbain, sur le site actuellement occupé par la Haute Ecole Albert Jacquard est bel et bien en pleine éclosion.

Les derniers accords entre Wallonie Bruxelles Enseignement (le propriétaire actuel du site) et la Ville de Namur, associée avec le BEP dans sa mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage, ont conclu que la procédure d'acquisition pouvait être lancée dès à présent ; cela permettra de pérenniser les aménagements prévus par la Ville sur ce site et à la Fédération Wallonie-Bruxelles d'utiliser les fonds pour sa politique d'investissement.

Il s'agit donc maintenant pour la Ville de Namur d'acquérir le site pour cause d'utilité publique pour un montant de 2.100.000€, en vue d'y créer un véritable parc public ouvert à toutes et tous.

En parallèle, la Haute Ecole Albert Jacquard va quitter le site ; le déménagement prendra fin en juillet prochain, mettant de facto fin à l'occupation scolaire du site.

Début 2021, la Ville a reçu l'étude combinée (étude d'orientation et de caractérisation) suite aux essais de sols. Il en ressort que, pour une affectation de type « parc », l'ensemble des remblais qui recouvrent le site sont pollués. A présent, cette étude combinée va être étudiée par la Direction de l'assainissement des sols en vue d'approuver les recommandations.

Le plan d'assainissement amènera sans doute de légères modifications du projet d'aménagement du futur parc en fonction de ces considérations. Ce projet avait d'ailleurs résulté d'un processus participatif de co-construction avec un panel composé de citoyen-ne-s. La version amendée sera présentée à ce panel à l'automne 2021.

UNE CO-CONCEPTION CITOYENNE A DESSINÉ LE PLAN D'AMÉNAGEMENT DU PARC

Pour rappel, un processus participatif avait été mis sur pied afin de co-concevoir avec les habitant-e-s le plan d'aménagement du futur parc. L'objectif poursuivi par la Ville, était de susciter la réflexion des forces vives du quartier en étant à l'écoute de leurs souhaits et besoins, et d'encourager une participation active dans ce projet. La Ville a été accompagnée par le BEP, lui-même entouré de partenaires¹ de qualité pour encourager et accompagner ce processus de co-construction.

Au total, 36 personnes au profil varié ont participé aux ateliers et ont permis d'avancer sur le dessin du futur parc.

¹ Alphaville, agence Anne-Solange Muis et bureau d'étude IMPACT

Ateliers	Objectifs :
1	Mise en contexte de la participation et de l'étude (+ visite du site) Ecoute qualitative sur les attentes quant à l'aménagement du parc (+ questionnaire)
2	Présentation de 4 scénarios dessinés sur base des attentes exprimées Echanges et réactions sur ces scénarios (+ vote pour le scénario préféré et réalisation d'un dessin individuel par les participants)
3	Présentation du parc envisagé sur base des ateliers précédents Echanges et réactions sur ce plan (+ vote de validation)

De plus, les enfants ont également été impliqués à travers un atelier créatif piloté par l'agence de concertation et orchestré par des enseignant·e·s volontaires de deux écoles proches du site (La Court'échelle et l'Institut Saint-Louis). Sur le thème « Imaginer le parc idéal pour les enfants », les élèves ont dessiné leur futur parc idéal, ce qui a permis de recueillir la perception et les envies des enfants autour de ce projet.

Au terme de ces ateliers de co-construction et suite à l'analyse des différents dessins reçus, le bureau Impact a conçu un dernier plan d'aménagement. En février 2020, celui-ci a été présenté aux participant·e·s des 2 premiers ateliers et ils ont validé cette esquisse en la signant à l'unanimité.

Les participant.e.s seront invités par la suite à définir les derniers éléments accessoires (mobilier urbain, plaine de jeux, ...)

UN VÉRITABLE LIEU DE CONVIVIALITÉ EN PLEIN CŒUR DE LA VILLE

Le nouveau parc s'inscrira pleinement dans le contexte local. Il ne s'agit pas uniquement d'un espace public de passage, il renforcera bien les connections et articulations avec les espaces adjacents (chemin des écoliers, jardin du Maieur, rue des Dames blanches) pour une fluidité et une ouverture assurée.

Le projet favorise aussi la mobilité douce et l'accessibilité aux PMR. Un accès piéton mènera à l'institut Saint-Louis depuis la rue des Dames blanches en vue d'y conserver et renforcer l'accessibilité aux piétons.

Par ailleurs, le nouveau parc sera bien sécurisé, et donc fermé durant la nuit selon les horaires communs aux autres parcs Namurois mentionnés à cet effet dans le Règlement général de Police.

Suivant les avis issus des ateliers et dessins réalisés, le futur parc est voué à être un véritable lieu de convivialité et de quiétude. A ce titre, voici quelques éléments qui composeront le parc urbain : un verger, un véritable lieu de rencontre abrité, une plaine de jeux, un bassin naturel, une passerelle en bois, une fontaine sèche, une prairie fleurie, une grande pelouse et un espace de rencontre entre de petites dunes, ...

UN POUMON VERT DANS L’HYPER-CENTRE DE NAMUR

La motion visant à amplifier la transition écologique de Namur Capitale signée en 2020 entendait déjà renforcer la présence de la végétation en ville, de rendre les sols plus perméables, de favoriser la captation de carbone, et plus globalement de renforcer la biodiversité.

Le projet du Parc des Dames blanches, prévoit ainsi d’être un lieu d’accueil à haute valeur biologique, favorisant la diversité d’habitats et de micro-habitats, ainsi qu’une diversité d’espèces.

Pour atteindre cet objectif et s’assurer de la qualité dans la sélection des végétaux, l’aménagement végétal du parc a été réalisé en collaboration avec un biologiste et validé par le service Nature et Espaces verts de la Ville. Il est notamment envisagé :

- De planter des arbres hautes-tiges permettant l’accueil des oiseaux nicheurs ;
- De Recourir à un mélange de graines régionales avec des espèces plus rares (primevères, géranium des prés, rhinanthé - permettant en plus la régulation des graminées)
- De réaliser des monticules sablonneux protégés du piétinement pour attirer les abeilles solitaires et certaines espèces plus rares que celles qui colonisent spontanément les hôtels à insectes ;
- Des choisir des essences indigènes rares (bois gentil, nerprun purgatif, cotonéaster et épine vinette indigènes, genévrier commun...) pour les haies et les arbustes.

(Pour les illustrations : voir supra)

UN PERMIS UNIQUE POUR UN PARC ASSEZ UNIQUE

A notre connaissance, aucune autre grande ville wallonne n’a de projet concret de débitumisation de cette envergure en cours en plein cœur de ville.

Et à Namur, ce sont deux projets concrets qui sortiront bientôt de terre : le parc de 3500 m² dans le futur quartier des Casernes et le Parc des Dames blanches, de 7000 m².

Concernant celui-ci, le permis unique qui comprend la démolition des bâtiments existants, les modifications du relief du sol et les aménagements de l'espace public en parc urbain, pourra ainsi être introduit début 2022 auprès de la Région, autorité compétente pour la délivrance du permis.

Après la démolition des bâtiments et le désasphaltage, une couche de terre saine sera mise sur l'ensemble du site. D'une part, cela permettra de recouvrir les terrains légèrement pollués et d'autre part, d'offrir un substrat de qualité pour la mise en place des nouvelles plantations.

DEMAIN

Nous ne comptons pas en rester là. Car au-delà des nouveaux parcs déjà créés (aux Abattoirs de Bomel et au cœur de l'îlot des Bateliers) et ceux à venir (le parc des Dames blanches et celui du nouveau quartier des Casernes), une réflexion plus large est en cours pour végétaliser davantage encore le centre-ville.

Le Collège communal est véritablement soucieux de multiplier les espaces conviviaux et arborés en cœur de ville. La verdurisation du centre-ville est un enjeu majeur car ses bénéfices sont nombreux : en matière de bien-être, de santé, de convivialité, de cohésion sociale, ... Elle est également bénéfique pour l'environnement car elle contribue à lutter contre la pollution atmosphérique, à la réduction des températures locales en période de canicule ou à la restauration de la biodiversité.

La Transition écologique est au cœur de la Déclaration de Politique Communale et du Programme Stratégique Transversal de la Ville de Namur. Il s'agit ici d'une traduction concrète de cette préoccupation réaffirmée et une initiative qui s'inscrit dans un horizon global vers des villes plus résilientes et agréables à vivre pour leurs citoyens.ne.s.

« Se sentir parmi les siens en s'allongeant sur l'herbe ou en s'agrippant à une solide branche d'un arbre. Écouter le cœur de la nature battre à son rythme, épouser la fine rosée qui perle sur les feuilles, se laisser envahir par l'ombre du sapin ou du cerisier. Être à l'arrêt, mais en éveil et sursauter au moindre froissement qui déchire le silence, au moindre chuintement qui fait vibrer l'univers ? »

Thierry Paquot, Philosophe de l'urbain, dans *Ecologik* n°58

PLANTATIONS PRÉVUES EN VUE D'ATTEINDRE UNE HAUTE VALEUR BIOLOGIQUE DU PARC, ET DONC FAVORISER L'ACCUEIL DE LA BIODIVERSITÉ

1. Plantations du parc :

Arbres du verger (14 pommiers, anciennes variétés locales, arbre HT, RGF de Gembloux) :



Arbres du parc (8 merisiers et 6 érables champêtre, HT) :

Prunus avium « Plena » :



Acer campestre :



2. Arbres palissés (12 charmes palissés, HT, situés le long de la façade du gymnase) :

Carpinus betulus :



3. Haie indigène (+/- 140 m de long) :



4. Tonnelle au-dessus du chemin des écoliers (glycines, clématites, rosiers) :

Wisteria sinensis, *Clematis montana*, *Rosa "New dawn"*



5. Dunes (prairie fleurie, surface : +/- 320m²) :



6. Plantations d'arbustes et de plantes vivaces sur l'ensemble du parc (surface : +/- 1400m²).

Plantations du grand talus :

Le talus a une pente relativement raide et il est en situation ombragée à mi-ombragée.

Le talus sera protégé par une toile de jute limitant les plantes indésirables les premières années.

Sélection de plantes mellifères fixant durablement le talus et végétaux fixant le talus.

Cépées/arbustes ramifiés :

Cornus mas, Cornus sanguinea, Ilex aquifolium.



Couvres-sol :

Hedera helix, Vinca minor.



Vivaces :

Allium ursinum, Achemilla mollis



Fougères :

Asplenium scolopendrium, Blechnum spicant, Polytichum setiferum.



Graminées :

Calamagrostis epigejos, Carex pendula, Deschampsia cespitosa.

